

**Commune de MARCELLUS**  
**Procès-verbal de séance du 7 avril 2017**

**ARRONDISSEMENT : MARMANDE.**

**Nombre de Conseillers**

<b>En exercice :</b>	14	<b>L'an deux mille dix-sept</b>
<b>Présents :</b>	09	<b>Le : 07 Avril</b>
<b>Votants :</b>	09	<b>Le Conseil Municipal de la Commune de MARCELLUS</b>

**dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la MAIRIE, sous la Présidence de Mr DERC Jean-Claude, Maire.**

**Date de la Convocation du Conseil Municipal : 30.03.2017**

**Présents** : DERC Jean-Claude, MARTIN Sandrine, REYNAUD Bernard, DIO Bernard, DUBOURDIEU Leslie, LECOMTE Christelle, REYNAUD Bernard, BAZAS Jean-Marie, CAIN Marie-Dominique.

**Secrétaire de séance** : BAZAS Jean-Marie.

Compte rendu du 24.03.2017 : approuvé.

**I - Dossier n° 1 : délibération n° 17 : rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.**

Bernard Dio présente le rapport aux membres présents. Les élus prennent acte de ce rapport.

**II - Dossier n° 2 : délibération n° 18 : redevance occupation du sol par France Telecom.**

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics, le coefficient d'actualisation qui en ressort est de 1,2684336.

Les tarifs pour cette année sont :

Artère aérienne (km) : 50,74 €

Artère en sous-sol (km) : 38,05 €

Après en avoir délibéré, et conformément au décret ci-dessus référencé, le conseil municipal :

- décide d'appliquer les tarifs indiqués ci-dessus pour la redevance 2017 soit :

Artère aérienne : 11,895 x 50,74 € = 603,552 €

Artère en sous-sol : 12,385 x 38,81 € = 471,249 €

Total : 1 074,80 € soit arrondi : 1 075 €

**III - Dossier n° 3 : délibération n° 19 : création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.**

M. le Maire propose d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial à 35 heures pour le service des espaces verts, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Le conseil municipal vote l'ouverture de ce poste.

**IV - Dossier n° 4 : délibération n° 20 : affectation du résultat 2016.**

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016 par délibération du 9 septembre 2016,

- considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

- considérant que le compte administratif fait apparaître :

	Commune	CCAS	CUMUL
Excédent de fonctionnement de	56 240,21	- 49,24	56 190,97
Excédent reporté	427 575,25	2 208,90	429 784,15
Excédent de fonctionnement cumulé	483 815,46	2 159,66	485 975,12
Un résultat d'investissement de	20 512,05		20 512,05
Un déficit des restes à réaliser de	30 470		30 470
Un besoin de financement de :			9 957,95
Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Résultat d'exploitation au 31/12/2016 :	485 975,12		
Affectation en réserves (1068) :	9 957,95		
Résultat reporté en investissement (001) :	20 512,05		
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	476 017,17		

### **V - Dossier n° 5 : délibération n° 21 : vote des taxes locales 2017.**

M. le Maire propose de reporter les taux de 2016, à savoir :

Taxe d'habitation : 8,87 %

Taxe sur Foncier bâti : 18,59 %

Taxe sur Foncier non bâti : 77,58 %

Le conseil vote les taux des taxes locales 2017 ci-dessus.

### **VI - Dossier n° 6 : délibération n° 22 : vote du budget primitif 2017.**

Sandrine Martin prend la parole et fait le compte rendu de la réunion avec le percepteur sur l'analyse financière de la commune.

Elle présente le budget primitif 2017 ainsi établi :

Fonctionnement : Dépenses/Recettes : 973 738

Investissement : Dépenses/Recettes : 315 060

Le conseil municipal vote le budget présenté.

### **VII - Dossier n° 7 : préparation des élections présidentielles.**

Tour de garde du 23 avril 2017 :

Président : DERC Jean-Claude

Assesseurs : REYNAUD Bernard, LAFITTE Frédéric (en attente de confirmation)

Secrétaire : BAZAS Jean-Marie

8h00 à 11h00 : REYNAUD Bernard, BAZAS Jean-Marie, LAFITTE Frédéric (à confirmer)

11h00 à 15h00 : SCHLEGEL Loïc, DUBOURDIEU Leslie, DIO Bernard

15h00 à 18h00 : CAIN Marie-Dominique, MARTIN Sandrine

Tour de garde du 7 mai 2017 :

Président : DERC Jean-Claude

Assesseurs : LECOMTE Christelle, BAZAS Jean-Marie

Secrétaire : REYNAUD Bernard

8h00 à 11h00 : REYNAUD Bernard, LECOMTE Christelle, BAZAS Jean-Marie

11h00 à 15h00 : SCHLEGEL Loïc, DIO Bernard, DUBOURDIEU Leslie

15h00 à 18h00 : LECOMTE Christelle, CAIN Marie-Dominique, LAFITTE Frédéric (à confirmer).

Il est demandé qu'un mail soit envoyé aux élus non présents ce soir afin qu'ils communiquent leurs disponibilités pour ces deux jours.

**- Questions diverses :**

**Cérémonie du 8 Mai :**

M. le Maire informe conseil que la cérémonie aura lieu à 11 h au monument aux morts. L'apéritif sera offert par la commune (quiches et pizzas).

**- LECOMTE Christelle :**

-Demande où en est-on avec les locaux du multi-services ?

M. le Maire lui répond qu'après plusieurs visites aucune personne n'a postulé. Il précise qu'un habitant de la commune serait intéressé. Affaire à suivre.

- Installation d'un distributeur de pains : elle demande où en est la possibilité d'installer une telle machine sur la commune, le besoin se faisant sentir.

M. le Maire lui répond qu'il n'y est pas favorable car la boulangère passe à domicile à la demande, l'épicière ambulante vend également du pain, et l'agence postale propose également ce service.

Des élus interviennent et précisent que lorsqu'en dehors des heures de passages et d'ouverture, les habitants n'ont pas la possibilité de se fournir en pain (ex le soir ou le matin très tôt).

M. le Maire propose de demander un devis pour l'installation d'une tel appareil sur la commune.

**- MARTIN Sandrine :**

Inauguration de l'aire de jeux : elle demande quand elle sera programmée ?

M. le Maire lui répond que la date n'est pas encore programmée. Des élus proposent d'attendre que le terrain de basket soit fait, puisqu'il jouxte cette aire de jeux.

Le conseil municipal est d'accord pour cette proposition.

- Date du prochain conseil municipal et de la réunion des adjoints :

En raison des divers jours fériés du mois de mai, elle demande de programmer ensemble ces deux prochaines dates. Il est ainsi arrêté :

- conseil municipal : le mercredi 31 mai à 20h30

- réunion des adjoints : le lundi 22 mai ou mardi 23 mai à confirmer ainsi que l'heure.

**- FRECCHIAMI François :**

- Afin d'éviter les allers et venues à la déchèterie, il propose de mener une réflexion sur la possibilité d'avoir un lieu de stockage des déchets de tonte.

Après réflexion, l'ensemble du conseil municipal pense qu'il n'est pas souhaitable d'avoir un tel lieu de stockage.

**- DERC Jean-Claude :**

- Filets du stade : ceux-ci étant délabrés il conviendrait de les remplacer. Un devis a été établi : 783 TTC. Et la commande passée. Il conviendra de louer une nacelle pour l'installation.

- Nettoyage des toitures des bâtiments communaux : M. le Maire présente les devis suivants :

- toiture des salles : 10 148,49 TTC

- toiture des logements : 2 400 TTC

- toiture de la Mairie avec zinguerie : 3 063 TTC.

- Sandrine MARTIN s'interroge sur une affiche des horaires de l'agence postale, mise vendredi dernier, indiquant que celle-ci était fermée le samedi matin.

M. le Maire explique que la convention avec la poste est d'une plage horaire de 20 heures ainsi que le contrat passé avec l'agent. Il précise qu'il a fait retirer cette affiche immédiatement. Après débat, l'agence postale restera ouverte six matinées dont le samedi matin.

La séance est levée à 23h20.

<b>N° délibération</b>	<b>OBJET</b>	<b>N° page</b>
17	rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés	12
18	redevance occupation du sol par France Telecom	12
19	création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.	12
20	affectation du résultat 2016	12
21	vote des taxes locales 2017	13
22	vote du budget primitif 2017	13